

Compte rendu du COSIU du 21 juin 2022 sur « le transfert de la liquidation des taxes d'urbanismes à la DGFIP »



Compte rendu groupe du COSIU du 21 JUIN 2022 « transfert de la liquidation des taxes d'urbanismes à la DGFIP »

Il s'agit du cinquième comité de suivi qui fait suite aux réunions des 2 avril, 8 juillet et 15 octobre 2021 et du 25 février 2022.

Il a pour objet le transfert de la taxe d'aménagement et de la part « urbanisme » de la redevance d'archéologie préventive collectées par le Ministère de la Transition Écologique (MTE) vers la DGFIP.

Le COSUI était présidé par Madame TRANCHANT (MTE) et Monsieur ROUSEAU (DGFIP).

Il s'agissait principalement de faire l'état des lieux sur le nombre d'agents du MET, volontaires pour intégrer la DGFIP et suivre ainsi leur métier.

Un constat, consternant mais pas surprenant : la DGFIP n'attire plus du tout.

En effet, les agents du MET qui souhaitent poursuivre leur mission au sein de la DGFIP sont très peu nombreux ;

Au-delà des 16 préfigurateurs qui prendront leur fonction en septembre 2022, 274 autres agents sont sollicités pour venir à la DGFIP, en 2 vagues, soit 159 en septembre 2023 et 115 en septembre 2024.

Dans l'immédiat, nous sommes très loin du compte. Pour septembre 2023 il manque 73 volontaires alors que les actions et les incitations entreprises pour les faire venir sont multiples.

Sur 446 agents du MET interrogés, 274 ne souhaitent pas rejoindre la DGFIP et 66 ne se prononcent pas

Les raisons évoquées sont multiples et notamment :

- incertitude de la pérennité des implantations des services fonciers dans les départements ;
- problématique de la localisation des implantations ;
- problématique de la rémunération car certains agents du MET sont mieux rémunérés que ceux de la DGFIP ;
- nombre important d'agents en fin de carrière ;
- inquiétude liée à l'évolution du contenu des missions.

Les 16 préfigureurs seront affectés dans les 8 inter-régions selon une répartition étonnante : 2 dans le Nord ; 4 dans le Centre Ouest ; 3 dans le Sud-Est Outre-Mer et le Sud Pyrénées ; 1 dans le Sud-Ouest, le Centre est, Est et en île-de-France. :

Ils auront pour mission d'accompagner le transfert et de préparer et/ou animer des modules de formations – des questions réponses.

La tâche sera considérable, aussi bien pour les agents du MET qui devront non seulement apprendre l'environnement DGFIP, les missions des services fonciers mais aussi exercer leur mission d'origine avec une nouvelle application (GMBI) qu'ils ne connaissent pas.

Pour les collègues des services fonciers, cela se traduira non pas comme un simple transfert de mission réalisée par les agents venant du MET, mais bien une nouvelle mission pour eux. Une de plus à appréhender.

Pour combler le vide des candidatures venant du MET, la DGFIP sera conduite à proposer des fiches de postes sur la place publique de l'emploi (PEP).

Pour la délégation UNSA-CGC le constat est un désaveu pour notre Direction. Il fut un temps où la DGFIP faisait des envieux, Depuis que les mesures prises par la Direction vont dans le sens d'un détricotage du réseau, d'une réduction des effectifs et d'une absence de perspective pour nos carrières voire d'une baisse de l'intérêt du travail, l'attractivité DGFIP n'est plus au rendez-vous.

Prochain Cosiu en octobre.

**La CGC Finances Publiques vous informe, sans polémique
mais sans compromis.**

**Elle vous représente, vous soutient et vous défend au
mieux de vos intérêts.
Soutenez-la ! Adhérez !**

***Consultez toutes nos informations sur le site :
www.cgc-dgfip.info***